CENTRE HOSPITALIER DES PYRENEES

Concours externe sur titres permettant l'accès au grade de psychologue de la fonction publique hospitalière

DECISION N° 119/2026

FIXANT LES DATES DES EPREUVES DU CONCOURS

Vu l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique ayant trait aux attributions du Directeur ;

Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment les articles relatifs à la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le Décret 91-129 du 31 janvier 1991 portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'Arrêté du 26 août 1991 fixant la composition du jury des concours sur titres prévu à l'article 3 du décret 91-129 du 31 janvier 1991 portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière ;

Vu la décision n°61/2026 portant ouverture d'un concours externe sur titres permettant l'accès au grade de psychologue de la fonction publique hospitalière.

Vu la décision n°90/2026 fixant la liste des candidats autorisés à prendre part au concours externe sur titres permettant l'accès au grade de psychologue de la fonction publique hospitalière.

Le Directeur du Centre Hospitalier des Pyrénées,

DECIDE

Article 1: Un concours externe sur titres est ouvert au Centre Hospitalier des Pyrénées de PAU afin de pourvoir 6 postes de psychologue répartis de la manière suivantes :

- 3 postes pour le centre hospitalier des Pyrénées
- 3 postes pour le centre hospitalier d'Orthez

Article 2 : Les épreuves du concours se tiendront aux dates suivantes :

- Epreuve d'admissibilité : jeudi 29 octobre 2026

- Epreuve d'admission : vendredi 20 novembre 2026

A PAU, le 6 octobre 2026
Pour le Directeur et par délégation,
Le Directeur des ressources humaines,

Olivier NAVASA